

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 10.24.2014

Solution d'indicateur de crésol rouge, 0,02 % p/v

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Solution d'indicateur de crésol rouge, 0,02 % p/v

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: DUMTK-604-08

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road,
Hanover, PA 17331
(717) 632-1291

Détails du fournisseur:

Dubois Chemicals Inc.
3630 East Kemper Rd, Cincinnati, OH 45241
(800) 438-2647

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence (800) 255-3924

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Non classé pour les dangers physiques ou pour la santé selon GHS.

Mention d'avertissement: Aucun(e)

Mentions additionnelles de danger:

Aucun(e)

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.
Garder hors de la portée des enfants.
Lire l'étiquette avant l'utilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 62625-29-0	Rouge de crésol, Sel de sodium	0.02 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	99.98 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 10.24.2014

Solution d'indicateur de crésol rouge, 0,02 % p/v

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec du savon et à l'eau. Rincer la peau exposée doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs. Éviter de produire de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussières.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

Informations supplémentaires (précautions):

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 10.24.2014

Solution d'indicateur de crésol rouge, 0,02 % p/v

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosible s'ils sont libérées dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de poussière dans l'air. Recueillir les solides sous forme de poudre à l'aide d'un aspirateur avec filtre HEPA.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains après la manipulation.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Le produit est sensible à la lumière. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer avec des risques similaires.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

, , OSHA LEP MPT (poussière totale) 15 mg/m³ (50 mppcf*).
, , ACGIH VLS MPT (particules inhalables) 10 mg/m³.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation des gaz d'échappement et de transport interne des matières impliquées dans la manipulation de ce produit comportent des événements anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement faible en oxygène. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail, (c.-à-d., il n'y a pas de fuite provenant de l'équipement). Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 10.24.2014

Solution d'indicateur de crésol rouge, 0,02 % p/v

Protection de la peau:	Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.
Protection oculaire:	Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.
Mesures générales d'hygiène:	Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair, rouge	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	>1
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Environ 1
Point de fusion / congélation:	Environ 0 °C	Solubilités:	Soluble dans l'eau
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Stable sous des conditions normales.

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Agents comburants.

Produits de décomposition dangereux:

oxydes de sodium.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 10.24.2014

Solution d'indicateur de crésol rouge, 0,02 % p/v

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucun(e)

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion / irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire: Aucune information additionnelle.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité:

Not listed as a carcinogen (ACGIH, IARC, NTP): 62625-29-0

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistence et dégradabilité:

Renseignements non disponibles.

Potentiel bioaccumulatif:

Renseignements non disponibles.

Mobilité dans le sol:

Non déterminé.

Autres effets indésirables:

Aucun identifié.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° ONU:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé.

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 10.24.2014

Solution d'indicateur de crésol rouge, 0,02 % p/v

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.
Classe de risques: Aucun(e)
Groupe d'emballage: Non réglementé.
Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.
Commentaires:
Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.
Classe de risques: Aucun(e)
Groupe d'emballage: Non réglementé.
Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.
Commentaires:
Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 10.24.2014

Solution d'indicateur de crésol rouge, 0,02 % p/v

garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0

HMIS: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).
PNEC	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.